

Concours de peinture

Concours de peinture
Concours de peinture

Amis artistes, il est temps de prendre vos pinceaux et d'activer vos esprits créatifs.

Le deuxième concours de peinture organisé par le syndicat d'initiative de Saubusse ouvre ses inscriptions, il se déroulera les **26-27-28 mai 2012** à la salle des fêtes de Saubusse.

« L'artiste ne doit pas copier la nature mais prendre les éléments de la nature et créer un nouvel élément » Citation de Paul Gauguin

Article 1 : Le concours est ouvert à tous les artistes âgés de plus de 18 ans.

** **

Article 2 : Huile, acrylique, aquarelle, pastel, techniques mixtes sont admises.

Article 3 : Présentation des oeuvres

Les formats autorisés : minimum 15F (65/54cm)

maximum 30F (92/73cm)

Encadrement : les oeuvres doivent être présentées sans cadre, exception faite pour les

techniques aquarelles et pastel, un sous-verre toléré maintenu par de simples

clips.

Ne seront acceptées que les oeuvres prêtes pour l'accrochage, (pitons et ficelle), les fixations métalliques sont interdites.

Identification : le verso de l'oeuvre comportera les noms/prénoms, le titre ainsi que son prix de vente.

Les candidats ne pourront exposer qu'une seule oeuvre.

Le non-respect d'une des conditions énumérées ci-dessus entraînera le refus de l'oeuvre.

Le comité de sélection se réserve le droit de refuser une oeuvre qui aurait un caractère tendancieux.

** **

Article 4 : Droit d'inscription

Le montant du droit d'inscription fixé à 15 euros est à régler par chèque libellé à l'ordre du Syndicat d'initiative de Saubusse accompagné du bulletin d'inscription au concours.

Les inscriptions seront acceptées jusqu'au 14 mai 2012 dernier délai.

Les candidats ne s'étant pas acquittés du droit d'inscription ne pourront prétendre à exposer une oeuvre.

** **

Article 5 : Assurance

Le Syndicat d'initiative décline toute responsabilité en cas de perte, d'avarie, de vol ou d'incendie des oeuvres exposées. L'artiste, s'il le souhaite, peut contracter une assurance personnelle.

** **

Article 6 : Dépôt des oeuvres

Les oeuvres seront déposées du lundi 14 mai au samedi 19 mai 2012 de 15 h 00 à 17 h 30 au Syndicat d'initiative de Saubusse « Quai de l'adour ».

Téléphone Syndicat d'initiative : 05.58.57.76.68 ? 06.88.88.64.86.

Article 7 : Remise des prix et vernissage

Le vernissage aura lieu le samedi 26 mai 2012 à 19h à la salle des fêtes de Saubusse.

L'exposition-concours sera dotée des prix suivants :

-1er prix 200 ?

-2ème prix 130 ?

-3ème prix 80 ?

Les dix meilleurs tableaux sélectionnés par le jury resteront exposés jusqu'au 10 juin au Syndicat d'initiative « quai de l'Adour ».

Article 8 : Retrait des oeuvres

Les oeuvres non sélectionnées seront retirées à la salle des fêtes de Saubusse

le lundi 28 mai 2012 (avec la fiche de retrait)

de 16 heures à 18 heures.

Les dix tableaux sélectionnés seront retirés au Syndicat d'initiative le dimanche 10 juin 2012 (avec la fiche de retrait) de 16 heures à 18 heures.

Article 9 : Divers

-L'exposant s'engage à ne pas retirer ses tableaux avant la fin de l'exposition.

-Aucune oeuvre ne sera restituée sans la fiche de retrait présentée.

-Les lauréats des années précédentes ne pourront concourir pendant 1 an mais seront autorisés à exposer.

-Aucune oeuvre ne sera expédiée par l'organisateur.

-Les membres du jury et leur famille ne peuvent pas participer au concours.

Renseignements sur le concours :

Le syndicat d'initiative au 05.58.57.76.68 ou Isabelle Chuiton au 05.58.57.77.39 ou 06.88.88.64.86.

[Concours peinture 2012 bulletin inscription](#)[Concours peinture 2012 fiche inscription](#)[Concours peinture 2012 règlement](#)
Non

